**Tribunal du Travail de Liège, Division Dinant**

**Rôle TT n° / /B Répertoire :**

**REQUETE EN HOMOLOGATION DE PLAN DE REGLEMENT AMIABLE/CRÉANCIER SUPPLÉMENTAIRE**

**A l'HONNEUR DE VOUS EXPOSER RESPECTUEUSEMENT:**

**(Maître/Madame/Monsieur) XY,** avocat/représentant du CPAS de …/de l’A.S.B.L. , dont les bureaux sont établis à , agissant **en qualité de médiateur de dettes de : Monsieur et/ou Madame nom(s), prénom(s) médié(e)(s), né(e)(s) le , n° registre national, domicilié(e)(s) à**

désigné à ces fonctions par ordonnance du tribunal du travail de Liège, division de Dinant du XXx.

Par ordonnance du XXX , un plan amiable a été homologué.

Ultérieurement, un (de) nouveau(x) créancier(s) anté-admissibilité à savoir XXXX s’est (se sont) fait connaitre et a/ont déclaré créance(s) à savoir : xxx

Dans la mesure où l’intégration de ce(s) créancier(s) à la procédure ne modifie pas l’économie du plan homologué, le médiateur, conformément aux dispositions du plan amiable homologué, demande d’intégrer ce(s) nouveau(x) créancier(s) à la procédure.

En conséquence, le médiateur sollicite à l’égard de(s) nouveau(x) créancier(s) anté-admissibilité l’homologation du plan amiable.

Le plan homologué le XXXX prévoit l’apurement du passif en principal [soit €] à concurrence de % sur une durée de ans.

Ce plan a été adressé au(x) nouveau(x )créancier(s) anté-admissibilité par le médiateur le xxxx.

Ce plan est approuvé par toutes les parties intéressées, expressément ou tacitement.

Le plan amiable prend cours à la date d’admissibilité, soit le OU La date de prise de cours du plan amiable prend cours à la date du pour les motifs suivants :

Fait le , Le médiateur,

ORDONNANCE D’HOMOLOGATION DE PLAN AMIABLE ET TAXATION

Nous Président/Juge du Tribunal du Travail de Liège, Division Dinant, assisté(e) de greffier, **homologuons à l’égard du (des) créancier(s) suivant(s)**

**le plan de règlement amiable** dont copie est annexée à la minute de la présente ordonnance et **déclarons** le plan de règlement amiable opposable à ce(s) créancier(s) le(s)quel(s) est (sont) intégré(s) à la procédure.

Déclarons la présente ordonnance exécutoire par provision nonobstant tout recours et sans caution.

Fait en notre cabinet, au palais de justice de Dinant, le ,

Le greffier, Le Président,